

COMMUNE : HAUTEFAGE LA TOUR

Membre de: COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU GRAND
VILLENEUVOIS

Communes
de 1 000 habitants et plus
ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°01/.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	LAFOSSE Jean-Marie	LAFOSSE Jean-Marie
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	DA SILVA Christelle.....	DA SILVA Christelle
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	VICTOR Guy	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	GLANES Isabelle.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	CARRIÉ Daniel, Jean-Jacques	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	SEGALA Corinne.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	FILLOL Jean-Luc.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	GOUX Myriam	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	DESITTER Clément.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	BERDINELLE Nathalie	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	GIRAUD Olivier.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	BRACCO Murielle.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	RESIDORI Kévin	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	AUSSIGNAC Lydie.....	
Liste conduite par LAFOSSE Jean-Marie.....	FROMENTIN Jean-Louis.....	

Fait à Hautefage la Tour....., le 15 mars 2026

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.